

PMRA Approved Label (LH)

2025-2445

2025-12-02

Étiquette du contenuant

HERBICIDE BELOUKHA

Concentré émulsifiable

L'herbicide Beloukha est un herbicide liquide pour la suppression non sélective de la végétation autour des terrains non cultivés spécifiés, des cultures pour la consommation humaine étiquetées, des cultures en serre pour la consommation humaine et des cultures ornementales en serre et d'extérieur. L'herbicide Beloukha est également utilisé comme défanant dans le blé, l'orge, l'avoine et les pommes de terre, pour la suppression des gourmands dans les vignes de raisin, des fruits à pépins et des fruits à noyau.

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF: Acide Pélargonique500 g / L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

ATTENTION - POISON



AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

NO D'HOMOLOGATION.: 33685

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 0,1L à Vrac

Belchim Crop Protection Canada Inc.

104 Cooper Drive, Unit 3

Guelph, ON N1C 0A4

1-866-613-3336

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'y a pas d'antidote spécifique pour ce produit. Traiter selon les symptômes.

EN CAS D'URGENCE IMPLIQUANT UN EMPOISONNEMENT OU UN DÉVERSEMENT MAJEUR, TÉLÉPHONER AU : 1-800-336-2983

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Nocif en cas d'inhalation. Éviter d'inhaler/de respirer les vapeurs ou la bruine de pulvérisation. Peut irriter la peau ou les yeux. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Bien se laver les mains au savon et à l'eau après la manutention et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller à la salle de bain. Enlever les vêtements contaminés et les laver séparément du reste de la lessive avant de les porter de nouveau.

Les préposés à l'application, au mélange, au chargement et les autres personnes manipulant ce produit doivent porter: une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes et une protection oculaire. Si le pesticide rentre à

PMRA Approved Label (LH)

2025-2445

2025-12-02

l'intérieur des vêtements, les enlever immédiatement. Puis, bien se laver et remettre des vêtements propres. Enlever l'équipement de protection individuelle (ÉPI) immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Se laver à fond dès que possible et changer ses vêtements pour des vêtements propres. Garder et laver l'ÉPI séparément du reste de la lessive.

Appliquer seulement lorsque le risque de dérive vers les zones habitées par les humains ou vers les zones où il y a des activités humaines comme des maisons, des chalets, écoles et zones récréatives est minimal. Prendre en considération la vitesse et la direction des vents, les inversions de températures, et la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

NE PAS pénétrer ni permettre l'accès des zones traitées avant que les bouillies de pulvérisation ne soient sèches. S'il est nécessaire de retourner dans la zone traitée avant que les bouillies de pulvérisation ne soient sèches, les travailleurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures et une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial).

TOUTE DÉRIVE DE CE PRODUIT HORS DE LA ZONE IMMÉDIATE DU CHAMP PEUT ENTRAÎNER DES DOMMAGES AUX CULTURES, AUX CULTURES BRISE-VENT, AUX PLANTES ORNEMENTALES ET AUX GAZONS, AUX PÂTURAGES, AUX COUVERTS VÉGÉTAUX SAUVAGES, AUX ZONES HUMIDES ET AUTRE VÉGÉTATION DÉSIRABLE.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre les insectes, les araignées et les acariens prédateurs et parasitiques). Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats comme des haies et des terrains boisés à proximité du site d'application.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer lorsqu'on prévoit de fortes pluies.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Utilisations en serre : Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre les insectes, les araignées et les acariens prédateurs et parasitiques). Peut nuire à certains arthropodes utiles, notamment ceux utilisés dans la production en serre. Éviter l'application lorsque des arthropodes utiles se trouvent dans la zone à traiter.

ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Entreposer dans le contenant d'origine, bien fermé, dans un endroit sûr, hors de la portée des enfants.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial/territorial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS

ÉLIMINATION DES CONTENANTS DE PLASTIQUE: NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES: En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

CONTENANTS RÉUTILISABLES :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

PMRA Approved Label (LH)

2025-2445

2025-12-02

Livret

HERBICIDE BELOUKHA

Concentré émulsifiable

AGRICOLE

L'herbicide Beloukha est un herbicide liquide pour la suppression non sélective de la végétation autour des terrains non cultivés spécifiés, des cultures pour la consommation humaine étiquetées, des cultures en serre pour la consommation humaine et des cultures ornementales en serre et d'extérieur. L'herbicide Beloukha est également utilisé comme défanant dans le blé, l'orge, l'avoine et les pommes de terre, pour la suppression des gourmands dans les vignes de raisin, des fruits à pépins et des fruits à noyau.

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF: Acide Pélargonique500 g / L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

ATTENTION - POISON



AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

NO D'HOMOLOGATION.: 33685

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 0,1L à Vrac

Belchim Crop Protection Canada Inc.

104 Cooper Drive, Unit 3

Guelph, ON N1C 0A4

1-866-613-3336

PMRA Approved Label (LH)

2025-2445

2025-12-02

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'y a pas d'antidote spécifique pour ce produit. Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre les insectes, les araignées et les acariens prédateurs et parasitiques). Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats comme des haies et des terrains boisés à proximité du site d'application.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer lorsqu'on prévoit de fortes pluies.

PMRA Approved Label (LH)

2025-2445

2025-12-02

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Utilisations en serre : Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre les insectes, les araignées et les acariens prédateurs et parasitiques). Peut nuire à certains arthropodes utiles, notamment ceux utilisés dans la production en serre. Éviter l'application lorsque des arthropodes utiles se trouvent dans la zone à traiter.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Nocif en cas d'inhalation. Éviter d'inhaler/de respirer les vapeurs ou la bruine de pulvérisation. Peut irriter la peau ou les yeux. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Bien se laver les mains au savon et à l'eau après la manutention et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller à la salle de bain. Enlever les vêtements contaminés et les laver séparément du reste de la lessive avant de les porter de nouveau.

Les préposés à l'application, au mélange, au chargement et les autres personnes manipulant ce produit doivent porter : une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes et une protection oculaire. Si le pesticide rentre à l'intérieur des vêtements, les enlever immédiatement. Puis, bien se laver et remettre des vêtements propres. Enlever l'équipement de protection individuelle (ÉPI) immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Se laver à fond dès que possible et changer ses vêtements pour des vêtements propres. Garder et laver l'ÉPI séparément du reste de la lessive.

Appliquer seulement lorsque le risque de dérive vers les zones habitées par les humains ou vers les zones où il y a des activités humaines comme des maisons, des chalets, écoles et zones récréatives est minimal. Prendre en considération la vitesse et la direction des vents, les inversions de températures, et la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

NE PAS pénétrer ni permettre l'accès des zones traitées avant que les bouillies de pulvérisation ne soient sèches. S'il est nécessaire de retourner dans la zone traitée avant que les bouillies de pulvérisation ne soient sèches, les travailleurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures et une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial).

TOUTE DÉRIVE DE CE PRODUIT HORS DE LA ZONE IMMÉDIATE DU CHAMP PEUT ENTRAÎNER DES DOMMAGES AUX CULTURES, AUX CULTURES BRISE-VENT, AUX PLANTES ORNEMENTALES ET AUX GAZONS, AUX PÂTURAGES, AUX COUVERTS VÉGÉTAUX SAUVAGES, AUX ZONES HUMIDES ET AUTRE VÉGÉTATION DÉSIRABLE.

ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Entreposer dans le contenant d'origine, bien fermé, dans un endroit sûr, hors de la portée des enfants.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial/territorial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS

ÉLIMINATION DES CONTENANTS DE PLASTIQUE: NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES: En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

CONTENANTS RÉUTILISABLES :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

MODE D'EMPLOI

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'HERBICIDE BELOUKHA est un herbicide de contact non sélectif et à action rapide. Il offre un désherbage total de diverses mauvaises herbes graminées et à feuilles larges annuelles et vivaces et plusieurs espèces de mousses. Le niveau de désherbage total et la durée de la suppression sont moindres lorsque les plantes sont inactives, matures ou de types bisannuel/vivace. Les mauvaises herbes peuvent nécessiter plusieurs applications pour l'obtention d'une suppression appropriée autour des cultures de fruits, de légumes, des grandes cultures, de terrains non-cultivés, des cultures en serre et des cultures ornementales d'extérieur, ainsi que pour la dessiccation de feuillage et pour la gestion des mauvaises herbes avant la récolte de blé, orge, avoine et pommes de terre et pour supprimer les gourmands dans les vignes de raisin, des fruits à pépins et des fruits à noyau.

L'HERBICIDE BELOUKHA agit par contact et n'est pas transporté dans la plante. Il ne brûle que les parties des plantes qui sont bien recouvertes par la bouillie de pulvérisation. L'HERBICIDE BELOUKHA peut être appliqué à l'aide d'un pulvérisateur à volume d'eau peu élevé ou élevé, pourvu que les volumes

PMRA Approved Label (LH)

2025-2445

2025-12-02

d'eau mentionnés dans le MODE D'EMPLOI soient respectés. Pour une meilleure efficacité, appliquer L'HERBICIDE BELOUKHA par temps chaud et ensoleillé. Il faut prendre soin d'éviter la dérive du produit sur la végétation utile non ciblée.

L'HERBICIDE BELOUKHA n'affecte pas la germination de la semence si utilisée sur les cultures destinées à la production de semences. Si BELOUKHA n'entre pas en contact avec les fruits ou les tubercules, leur croissance n'est pas affectée.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

NE PAS laisser les rejets, l'effluent ou les eaux de ruissellement provenant des serres qui contiennent ce produit de pénétrer dans des lacs, des cours d'eau, des étangs ou d'autres plans d'eau.

Application par pulvérisateur agricole: NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

PROCÉDURES DE MÉLANGE ET D'APPLICATION

Appliquer la bouillie de pulvérisation à l'aide d'un équipement bien entretenu et ajusté pour appliquer les volumes requis. La pulvérisation doit être bien dirigée vers la cible visée pour éviter de dériver et de traiter les plantes utiles non visées. Toujours nettoyer à fond le réservoir, la pompe et les conduits avec de l'eau après l'utilisation.

Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un système d'irrigation, d'un pulvérisateur pneumatique ou d'un nébulisateur, quel qu'il soit.

Ce produit se mélange bien dans l'eau. Avant l'application, préparer la bouillie de pulvérisation en remplissant le réservoir de mélange ou celui du pulvérisateur avec le $\frac{3}{4}$ de la quantité d'eau requise et ajouter la bonne quantité de produit. Remplir le reste du réservoir d'eau pour obtenir le volume total de bouillie de pulvérisation requis. Sortir rapidement le boyau de remplissage du réservoir pour éviter que la bouillie de pulvérisation ne soit aspirée vers le boyau ou vers la source d'eau. Bien agiter.

PMRA Approved Label (LH)

2025-2445

2025-12-02

Pour de meilleurs résultats, s'assurer que le produit est bien mélangé pendant le remplissage et pendant l'application. Continuer à agiter pendant l'opération de pulvérisation. Dans le cas des pulvérisateurs sans agitation, mélanger ou brasser régulièrement la bouillie pour maintenir le mélange en suspension.

Effectuer des applications foliaires par voie de terre dans suffisamment d'eau pour bien recouvrir le feuillage. À moins de mention différente dans cette étiquette, utiliser un minimum de 200 L d'eau /ha.

Pour de meilleurs résultats avec un applicateur à dos ou autres applicateurs à petit réservoir, s'assurer que la solution herbicide est bien mélangée au remplissage et pendant l'opération de pulvérisation. Les pulvérisateurs sans agitation continue doivent être agités ou mélangés régulièrement pour que le mélange reste en suspension.

NE PAS appliquer sur les mauvaises herbes lorsqu'elles sont trempées par la rosée, la pluie ou l'irrigation.

Ce produit peut être mélangé avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas effectuer de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange de produits antiparasitaires en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Belchim Crop Protection Canada, Inc. au 1-866-613-3336 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

NOTE: Pour s'assurer que ce produit est compatible avec d'autres produits, verser les bonnes proportions des produits dans un petit contenant d'eau. Bien agiter et laisser reposer pendant 5 minutes. Si la combinaison de produits reste mélangée ou peut être aisément mélangée à nouveau, le mélange est compatible.

Zones tampons de pulvérisation:

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour:

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette,
- l'utilisation d'un pulvérisateur à écran de protection à profil bas, qui fait en sorte que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec les cultures, les fruits ou le feuillage,
- le trempage du sol ou l'incorporation au sol.

Dans le cas de l'application dans des emprises, aucune zone tampon de pulvérisation n'est requise pour protéger les habitats terrestres sensibles. Toutefois, il faut recourir à la meilleure stratégie d'application possible pour réduire la dérive hors cible, en tenant compte des conditions météorologiques (par exemple la direction du vent ou un vent faible) et de l'équipement de pulvérisation (par exemple pulvérisation de gouttelettes de taille grossière, réduit la hauteur de pulvérisation au-dessus du couvert végétal).

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes).

Méthode d'application	Culture	Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection des habitats terrestres
Pulvérisateur agricole	Toutes les cultures indiquées sur l'étiquette	1

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASABE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Les zones tampons de pulvérisation pour ce produit ne peuvent pas être modifiées.

RAMPE DE PULVÉRISATION: Pour de meilleurs résultats de suppression des mauvaises herbes annuelles, biennales et vivaces avec une rampe conventionnelle, utiliser la dose de produit indiquée pour la mauvaise herbe visée, dans 200 à 300 L de bouillie de pulvérisation ou d'eau/ha en pulvérisation générale.

NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent favorise la dérive hors de la zone de traitement visée.

Le réservoir d'approvisionnement en pesticide doit être équipé d'un moyen système d'agitation continue par recirculation ou agitation mécanique. Charger le réservoir d'approvisionnement avec la quantité appropriée d'eau et ajouter lentement le pesticide suivi par tout produit adhésif-dispersif, insecticides, engrains, etc. Respecter toutes les précautions et restrictions des étiquettes de tous les produits utilisés dans les mélanges.

ÉQUIPEMENT D'APPLICATION MANUEL ET À GRAND VOLUME : Pour une utilisation avec des pulvérisateurs à dos, des pulvérisateurs à pompe, des pistolets à pulvériser, des pulvérisateurs à lance et autre équipement de pulvérisation à main et équipement de pulvérisation à grand volume installé sur véhicule pour les applications en mouillage. Appliquer la bouillie de pulvérisations de ce produit sur le feuillage de la végétation à être supprimée, éviter de pulvériser sur les plantes non visées. Pour optimiser l'utilisation de la bouillie de pulvérisation, appliquer uniformément sur toutes les faces du feuillage et mouiller complètement, mais pas jusqu'au point de ruissellement.

ÉQUIPEMENT DE PLACEMENT SÉLECTIF: Pulvériser la solution herbicide directement sur les mauvaises herbes à l'aide d'un applicateur protégé muni d'une barrière physique pour protéger la végétation utile contre la pulvérisation herbicide. Se conformer aux directives quant aux volumes de pulvérisation de l'équipement ou du fabricant des buses au moment d'utiliser cette méthode d'application.

Tableau 1

Culture	Ravageur	Stade de croissance	Dose (L/ha)	Volume d'application L/ha)	Remarques	DAAR (Jours)
GROUPE DE CULTURES 13-07 : Petits fruits ^a GROUPE DE CULTURES 12-09 : Fruits à noyau ^b GROUPE DE CULTURES 11-09 : Fruits à pépins ^c GROUPE DE CULTURES 8-09 : Légumes-fruits (sauf les cucurbitacées) ^d GROUPE DE CULTURES 9 : Cucurbitacées ^e GROUPE DE CULTURES 1 : Légumes-racines et légumes-tubercules ^f GROUPE DE CULTURES 6 : Graines vertes ou sèches de légumineuses ^g GROUPE DE CULTURES 15 : Céréales ^h	Mauvaises herbes (se référer à la liste des espèces)	< 10 cm	16 à 27	200 à 300	Dans la gamme de doses, utiliser la dose minimale efficace pour supprimer les mauvaises herbes. Pour les mauvaises herbes plus difficiles à supprimer, il peut être nécessaire d'utiliser les doses plus élevées, dans la gamme de doses, ou les applications répétées. Effectuer une pulvérisation protégée / dirigée pour éviter de pulvériser sur la végétation utile. Utiliser sur les vignes lignifiées / rigides ou les arbres de vergers > 2 ans.	1
Pommes de terre	Défanant	Utiliser du début de la sénescence	16 à 22	300	Utiliser avec et sans broyeur de fanes mécanique. Dans la gamme de doses, utiliser les doses d'application plus faibles pendant l'utilisation d'un broyeur de fanes sinon utiliser les doses plus élevées.	1
Blé, orge, avoine	Défanant; Répression des mauvaises herbes en prérécolte	Utiliser du début de la sénescence	11 à 22	200 à 300	Pulvériser sur la culture au début de la sénescence et récolter lorsque la teneur en humidité appropriée est atteinte.	1
Vignes (Cultivars et /ou hybrides), GROUPE DE CULTURES 12-09 : Fruits à noyau et GROUPE DE CULTURES 11-09 : Fruits à pépins	Gourmands	Toutes les tailles	4 à 7	100 à 200	Effectuer une pulvérisation protégée / dirigée pour éviter de pulvériser sur la végétation utile. Utiliser sur les vignes lignifiées / rigides ou les arbres de vergers > 2 ans. Dans la gamme de	1

					doses, les doses plus élevées ou les applications répétées peuvent être nécessaires pour les gourmands plus grand.	
Après la récolte	Mauvaises herbes (se référer à la liste des espèces)	< 10 cm	16 à 27	300	Dans la gamme de doses, utiliser la dose minimale efficace pour supprimer les mauvaises herbes. Effectuer une pulvérisation protégée / dirigée pour éviter de pulvériser sur la végétation utile. Pour les mauvaises herbes difficile à supprimer, les doses plus élevées, dans la gamme de doses, ou les applications répétées peuvent être nécessaires.	N/A
Plantes ornementales d'extérieur (ligneuses ⁱ et herbacées ^j): Plantes cultivées en contenants, en plein champ et matériel de plantation* ainsi que plantes cultivées dans les aménagements paysagers	Mauvaises herbes (se référer à la liste des espèces)	< 10 cm	16 à 27	200 à 300	Dans la gamme de doses, utiliser la dose minimale efficace pour supprimer les mauvaises herbes. Utiliser sur les vignes et les arbres lignifiées / rigides > 2 ans. Pour les mauvaises herbes difficile à supprimer, les doses plus élevées, dans la gamme de doses, ou les applications répétées peuvent être nécessaires. Effectuer une pulvérisation protégée / dirigée pour éviter de pulvériser sur la végétation utile.	N/A

^a GROUPE DE CULTURES 13-07 : Petits fruits :

raisin de vigne de l'Amour, aronie, baie de cirier, raisin d'ours, myrtille, mûre (*Rubus eubatus*, y compris les nombreux cultivars, variétés et/ou hybrides connus en anglais SOUS des noms tels que Andean blackberry, arctic blackberry, binglberry, black satin berry, boysenberry, brombeere, California blackberry, Chesterberry, Cherokee blackberry, Cheyenne blackberry, common blackberry, coryberry, darrowberry, dewberry, Dirksen thornless berry, evergreen blackberry, Himalayaberry, hullberry, lavacaberry, lowberry, Lucretiaberry, mammoth blackberry, marionberry, mora, mures deronce, nectarberry, Northern dewberry, olallieberry, Oregon evergreen berry, phenomenalberry, rangeberry, ravenberry, rossberry, Shawnee blackberry, Southern dewberry, tayberry, youngberry, zarzamora et cultivars, variétés et hybrides de ces denrée), bleuet en corymbe, bleuet nain, gadelle odorante, baie de shepherdie, goyave du Chili, cerise de cerisier de Virginie, chicouté, canneberge, cassis noir, gadelle rouge, baie de sureau, baie d'épine-vinette commune, groseille à maquereau, raisin, pimbina, camerise, baie de gaylussaquier, casseille, amélanche, kiwi, kiwi de Sibérie, airelle rouge, mûre de Logan, fruit de passiflore purpurine, grain de poivre de Tasmanie, mûre véritable, fruit de kunzea, gadelle indigène, pain de perdrix, cerise de cerisier de Pennsylvanie, framboise (noire et rouge), baie de salal, fruit de schizandre, argouse, corme, fraise, framboise sauvage, cultivars, variétés et hybrides de ces denrées.

^b GROUPE DE CULTURES 12-09 : Fruits à noyau :

abricot, abricot du Japon, cerise tardive, cerise de Nankin, cerise douce, cerise acide, jujube, nectarine, pêche, prune, prune d'Amérique, prune maritime, prune noire du Canada, prune myrobalan, prune chickasaw, prune de Damas, prune japonaise, prune Klamath, prune à pruneaux, prucot, prunelle, cultivars, variétés et hybrides de ces denrées

^c GROUPE DE CULTURES 11-09 : Fruits à pépins :

pomme, azérole, pommette, cenelle, nèfle, poire, poire asiatique, coing, coing de Chine, coing du Japon, tejocote, cultivars, variétés et hybrides de ces denrées.

^d GROUPE DE CULTURES 8-09 : Légumes-fruits (sauf les cucurbitacées) : aubergine, aubergine d'Afrique, fausse aubergine, aubergine écarlate, morelle scarbre, baie de Goji, cerise de terre, bicorné, okra, pépino, poivron, piment autre que poivron, morelle réfléchie, tomatille, tomate, tomate groseille et cultivars, variétés et hybrides de ces denrées

^e GROUPE DE CULTURES 9 : Cucurbitacées :

courge cireuse, pastèque à confire, concombre, concombre des Antilles, gourde comestible (y compris la gourde hyotan, la courge-bouteille, la gourde hechima et l'okra chinois), mormordique (y compris la pomme de merveille, la margose amère et la margose à piquants), melon véritable (y compris le cantaloup, le melon ananas, le melon brodé, le melon de Perse, le melon serpent, ainsi que les melons Casaba, Crenshaw, Golden pershaw, Honey ball, Mango, Honeydew et Santa Claus), citrouille, courge d'été (y compris la courge à cou tors, le pâtiisson, la courge à cou droit, la courge à moelle et la courgette), courge d'hiver (y compris la courge musquée, la courge hubbard, *Cucurbita mixta*, *C. pepo*, la courge poivrée et la courge spaghetti), pastèque (y compris hybrides et/ou variétés de *Citrullus lanatus*)

^f GROUPE DE CULTURES 1 : Légumes-racines et légumes-tubercules : marante, crosne du Japon, topinambour, betterave potagère, betterave à sucre, bardane comestible, canna comestible, carotte, céleri-rave, cerfeuil tubéreux, chicorée, souchet comestible, taro, ginseng, raifort, persil à grosse racine, panais, pomme de terre, radis, daikon, rutabaga, salsifis, scorsonière, scolyme, chervis, patate douce, navet, igname.

^g GROUPE DE CULTURES 6 : Graines vertes ou sèches de légumineuses : lupin (*Lupinus* spp., y compris le lupin-grain, le lupin doux, le lupin blanc et le lupin blanc doux), haricot (*Phaseolus* spp., y compris le haricot de grande culture, le haricot rognon, le haricot de Lima, le petit haricot blanc, le haricot pinto, le haricot d'Espagne, le haricot vert, le haricot tépary et le haricot jaune), dolique (*Vigna* spp., y compris l'adzuki, le dolique asperge, le dolique à œil noir, le dolique mongette, le haricot papillon, le haricot mungo, le pois zombi et le haricot mungo noir), gourgane (fève des marais), pois chiche, guar, pois sabre, dolique d'Égypte, lentille, pois (*Pisum* spp., y compris le pois nain, le pois à gousse comestible, le petit pois anglais, le pois des champs, le petit pois de jardin, le petit pois vert, le pois mange-tout et le pois sugar snap), pois cajan sec, soja (graines immatures), soja, pois sabre.

^h GROUPE DE CULTURES 15 : Céréales :

orge, sarrasin, maïs, millet perlé, millet commun, avoine, maïs à éclater, riz, seigle, sorgho, téosinte, triticale, blé, riz sauvage.

ⁱ Arbres de Noël, arbres forestiers et commerciaux, arbres de paysage, arbres de pépinière et arbustes.

^j Plantes ornementales (plantes à fleurs et non florifères, plantes à massifs).

* Plantes repiquées normalement en rangées dans une pépinière ou dans un endroit semblable à des fins de croissance avant d'être transplantés à leur emplacement final.

Suppression de mauvaises herbes dans le GROUPE DE CULTURES 13-07 : Petits fruits, le GROUPE DE CULTURES 12-09 : Fruits à noyau, le GROUPE DE CULTURES 11-09 : Fruits à pépins, le GROUPE DE CULTURES 8-09 : Légumes-fruits (sauf les cucurbitacées), le GROUPE DE CULTURES 9 : Cucurbitacées, le GROUPE DE CULTURES 1 : Légumes-racines et légumes-tubercules, le GROUPE DE CULTURES 6 : Graines vertes ou sèches de légumineuses, le GROUPE DE CULTURES 15 : Céréales, arbres de Noël, arbres forestiers et commerciaux, arbres

PMRA Approved Label (LH)

2025-2445

2025-12-02

de paysage, arbres de pépinière, arbustes, et les concombres, tomates, poivrons, laitues de serre et plantes ornementales de serre (plantes à fleurs et non florifères, plantes à massif).

Pour la suppression des mauvaises herbes dans les cultures annuelles, appliquer l'HERBICIDE BELOUKHA en désherbage total pour préparer le lit de semence ou pour supprimer les mauvaises herbes entre les rangs. Pendant la préparation du lit de semence, appliquer l'HERBICIDE BELOUKHA avant ou après le semis, mais au moins 3 jours avant la levée de la culture. Après la levée, utiliser un pulvérisateur à jets dirigés ou équipé d'écrans pour éviter d'endommager la culture. Après la levée de la culture, l'HERBICIDE BELOUKHA peut être utilisé en traitements localisés et entre les rangs dans les grandes cultures et les pâturages.

Dans les cultures vivaces indiquées sur l'étiquette, y compris les arbres fruitiers, les arbres de Noël, les arbres forestiers et commerciaux, les arbres de paysage, les arbres de pépinière, les arbustes et les vignes de raisins, l'HERBICIDE BELOUKHA peut être utilisé pour supprimer les mauvaises herbes avec un pulvérisateur à jets dirigés ou équipé d'écrans pour éviter d'endommager la culture. Utiliser le produit sur des cultures de plus de 2 ans et qui sont rigides ou lignifiées. NE PAS appliquer sur les vignes vertes ou sur les tiges.

Pour la suppression des mauvaises herbes dans les cultures en serre, l'HERBICIDE BELOUKHA peut être appliqué sur les sols des serres et sous les bancs pour supprimer les mauvaises herbes en utilisant une pulvérisation dirigée ou protégée pour éviter d'endommager la culture.

NE PAS effectuer plus de 4 applications par année, sauf un maximum de 8 applications pour les arbres de Noël, les arbres forestiers et commerciaux, les arbres de paysage, les arbres de pépinière, les arbustes et les cultures en serre étiquetées.

Effectuer les applications ultérieures à intervalles de 7 à 14 jours si l'intensité de la population de mauvaises herbes justifie d'autres applications.

Défanant pour les pommes de terre

L'HERBICIDE BELOUKHA est un défanant efficace pour les fanes et les tiges des pommes de terre. La sénescence des feuilles survient rapidement (1 à 7 jours) et graduellement, les fanes se dessèchent complètement dans les 15 à 28 jours après l'application. Dans les pommes de terre, l'application de l'HERBICIDE BELOUKHA mimique la sénescence naturelle du plant de pomme de terre qui s'accélère graduellement, ce qui contribue à diminuer l'incidence de pourriture du tubercule.

Pour de meilleurs résultats, pulvériser l'HERBICIDE BELOUKHA au moins deux semaines avant la récolte, après le pic de croissance des plants et lorsque la peau des pommes de terre est ferme. La fermeté de la peau des pommes de terre peut être affectée si les plants sont traités lorsqu'ils sont en croissance active. NOTE: Si la croissance a été retardée au cours de la saison de croissance, il est possible que les fanes des pommes de terre continuent à croître activement jusqu'à tard en saison. Une deuxième application peut être effectuée 7 à 14 jours après la première application. Il est possible que le dessèchement complet

PMRA Approved Label (LH)

2025-2445

2025-12-02

du plant ne soit visible que 15 à 28 jours après la première application ou 7 à 14 jours après la deuxième application. Ne pas effectuer plus de 2 applications par saison de croissance.

Lorsque les fanes des pommes de terre forment un couvert végétal particulièrement épais ou en présence d'une infestation sévère de mauvaises herbes, utiliser 1100 L d'eau /ha.

NE PAS appliquer l'HERBICIDE BELOUKHA pendant des périodes de conditions climatiques extrêmes, une sécheresse ou de fortes pluies. Attendre que les conditions environnementales soient appropriées (c.-à-d. irrigation pendant une sécheresse ou laisser sécher si les conditions sont trempées) pendant au moins 3 jours avant d'appliquer l'HERBICIDE BELOUKHA.

Défanant pour le blé, l'orge et l'avoine et la gestion des mauvaises herbes en prérécolte

L'HERBICIDE BELOUKHA est un outil efficace à appliquer avant la récolte des cultures de blé, d'orge et d'avoine. Appliquer l'HERBICIDE BELOUKHA pour diminuer la variation de la sénescence de la culture dans le champ et pour réprimer les mauvaises herbes avant les opérations de récolte.

Pour de meilleurs résultats dans le blé, l'orge et l'avoine, appliquer l'HERBICIDE BELOUKHA lorsque la majorité de la culture est en sénescence (c.-à-d. le taux d'humidité du grain est de 30 % et moins ou si le grain est ferme et qu'une pression raisonnable du grain avec l'ongle du pouce laisse une marque dans le grain). Récolter la culture de céréales lorsque le taux d'humidité désiré est atteint. Une deuxième application peut être effectuée 7 à 14 jours après la première application. Ne pas effectuer plus que 2 applications par saison de croissance.

NE PAS appliquer l'HERBICIDE BELOUKHA pendant des périodes de conditions climatiques extrêmes, une sécheresse ou de fortes pluies. Attendre que les conditions environnementales soient appropriées (c.-à-d. irrigation pendant une sécheresse ou laisser sécher si les conditions sont trempées) pendant au moins 3 jours avant d'appliquer l'HERBICIDE BELOUKHA.

Suppression des gourmands dans les raisins (cultivars et/ou hybrides), GROUPE DE CULTURES 12-09 : fruits à noyau et GROUPE DE CULTURES 11-09 : fruits à pépins

Pour enlever les gourmands, pulvériser l'HERBICIDE BELOUKHA sur la croissance végétative indésirable à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écrans ou de jets dirigés pour éviter d'endommager les vignes, le feuillage et les fruits. Pour de meilleurs résultats, appliquer le produit sur les gourmands avant qu'ils ne s'endurcissent ou ne se lignifient. Utiliser le produit sur les troncs et les vignes qui ont plus de 2 ans et qui sont rigides ou lignifiées. NE PAS utiliser sur les troncs ou sur les vignes vertes.

Ne pas effectuer plus de 4 applications par saison de croissance. Effectuer les applications à intervalles de 7 à 14 jours si l'enlèvement de gourmands justifie d'autres applications.

Suppression de mauvaises herbes après la récolte

Pour l'utilisation sur les champs après la récolte pour supprimer les mauvaises herbes. Toute croissance verte sera tuée ou rabougrie.

Ne pas effectuer plus de 4 applications par saison de croissance. Effectuer les applications à intervalles de 7 à 14 jours si l'intensité de la population de mauvaises herbes justifie d'autres applications.

Suppression de mauvaises herbes sur terrain non cultivé

Appliquer l'HERBICIDE BELOUKHA sur la végétation indésirable dans et autour des emprises, des bâtiments, des structures et des passages. Le produit peut également être appliqué sur les bancs, les murs, les planchers, les toits et les sacs de refroidissement pour supprimer les mousses. Un résidu ou un dépôt temporaire peut se produire lorsque le produit est utilisé sur certains types de ciment, de maçonnerie, de brique ou de pierre. Toute croissance verte sera tuée ou rabougrie.

Ne pas effectuer plus de 4 applications par saison de croissance. Effectuer les applications à intervalles de 7 à 14 jours si l'intensité de la population de mauvaises herbes justifie d'autres applications.

Tableau 2

Non cultivé	Ravageur	Stade de croissance	Dose (L/ha)	Volume d'application L/ha)	Remarques
Terrain non cultivé	Mauvaises herbes (se référer à la liste des espèces)	< 10 cm	16 à 27	300	Utiliser la dose minimale efficace pour supprimer les mauvaises herbes et les mousses. Effectuer une pulvérisation protégée / dirigée pour éviter de pulvériser sur la végétation utile. Pour les mauvaises herbes et les mousses plus difficiles à supprimer, il peut être nécessaire d'utiliser les doses plus élevées, dans la gamme de doses, ou les applications répétées.

Liste des mauvaises herbes – Supprimées

Nom scientifique	Nom commun	Nom scientifique	Nom commun
<i>Amaranthus retroflexus</i>	Amarante	<i>Hypericum sp.</i>	Millepertuis
<i>Aphanes arvensis</i>	Alchémille des champs	<i>Lamium amplexicaule</i>	Lamier amplexicaule
<i>Bunias orientalis</i>	Bunias d'Orient	<i>Lamium purpureum</i>	Lamier pourpre
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Bourse-à-pasteur	<i>Lolium perenne</i>	Ivraie vivace
<i>Cardamine flexuosa</i>	Cardamine flexueuse	<i>Matricaria recutita</i>	Matricaire camomille
<i>Cerastium fontanum</i>	Céraiste vulgaire	<i>Marchantia sp.</i>	Hépatique
<i>Cerastium glomeratum</i>	Céraiste visqueux	<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline
<i>Chaenorhinum minus</i>	Petite linéaire	<i>Mercurialis annua</i>	Mercuriale annuelle
<i>Chenopodium album</i>	Chénopode blanc	<i>Picris hieracioides</i>	Picris fausse-épervière

<i>Chenopodium hybridum</i>	Chénopode simple	<i>Plantago sp.</i>	Plantain
<i>Digitaria ischaemum</i>	Digitaire astringente		
<i>Diplotaxis tenuifolia</i>	Diplotaxis		
<i>Euphorbia helioscopia</i>	Euphorbe reveille-matin	<i>Portulaca oleracea</i>	Pourpier potager
<i>Festuca sp.</i>	Fétueque	<i>Sagina procumbens</i>	Sagine couchée
<i>Galinsoga parviflora</i>	Galinsoga à petites fleurs	<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon vulgaire
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium disséqué	<i>Solanum nigrum</i>	Morelle noire
<i>Geranium sp.</i>	Géranium	<i>Sonchus arvensis</i>	Laiteron vivace
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis commun	<i>Stellaria media</i>	Stellaire moyenne

Liste des mauvaises herbes – Réprimées

Nom scientifique	Nom commun	Nom scientifique	Nom commun
<i>Abientinella abietina</i>	Thuidie petit-sapin	<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse
<i>Anagallis arvensis</i>	Mouron rouge	<i>Matricaria sp.</i>	Matricaire
<i>Bromus erectus</i>	Brome dressé	<i>Myosotis arvensis</i>	Myosotis des champs
<i>Bromus sp.</i>	Brome	<i>Panicum dichotomiflorum</i>	Panic des rizières
<i>Bryophyta</i>	Mousses	<i>Picris echioides</i>	Picris fausse-vipérine
<i>Calendula officinalis</i>	Souci officinal	<i>Plantago coronopus</i>	Pied de corbeau
		<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé
		<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel
		<i>Poa sp.</i>	Pâturin
		<i>Polygonum aviculare</i>	Renouée des oiseaux
<i>Ceratodon purpureus</i>	Cératodon pourpre	<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce commune
<i>Chamerion angustifolium</i>	Épilobe à feuilles étroites	<i>Scorzoneroïdes autumnalis</i>	Liondent d'automne
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	<i>Sonchus oleraceus</i>	Laiteron potager
		<i>Sonchus sp.</i>	Laiteron
<i>Conyza canadensis</i>	Vergerette du Canada	<i>Taraxacum officinale</i>	Pissenlit officinal
<i>Cynodon dactylon</i>	Chiendent pied-de-poule	<i>Trifolium dubium</i>	Tèfle douteux
<i>Echinochloa crus-galli</i>	Panic des marais	<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant
<i>Epilobium parviflorum</i>	Épilobe à petites fleurs	<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque
<i>Epilobium sp.</i>	Épilobe	<i>Veronica arvensis</i>	Véronique des champs
<i>Festuca pratensis</i>	Fétueque des prés	<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse
<i>Geranium pusillum</i>	Géranium à tiges grêles		
<i>Geranium rotundifolium</i>	Géranium à feuilles rondes		